

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2026_46				Séance du 27 mai 2026
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mai 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; GUYOT Sylvain ; LEGRAND Sophie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VASSEUR Jeanne

Absents excusés : AUMONT Caroline (a donné pouvoir à LEGRAND Sophie) ; CABANE Claire (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; COSTA Andrea (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

Absents :

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_46 : Adhésion de la commune au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère

RAPPORT DE PRESENTATION

Créé en 1985, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Isère est une association membre de la Fédération des conservatoires des espaces naturels de France. L'association, qui regroupe notamment des collectivités territoriales, des fédérations, des personnes qualifiées ainsi que des particuliers, a pour vocation principale la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion de sites naturels remarquables.

Le CEN Isère intervient ainsi sur plus d'une quarantaine de sites dans le département, soit pour son propre compte, soit sous forme d'assistance aux collectivités dans le cadre de leurs projets de restauration, de gestion et de valorisation d'espaces naturels.

La politique de la commune du Touvet s'inscrit justement dans cet esprit de promotion et de conservation des milieux naturels depuis des années et porte actuellement plusieurs projets dans ce sens.

Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) instauré en 2019, le soutien à la restauration du marais de la Frette par la Foncière Environnementale de l'Isère, le classement d'espaces boisés par le Plan Local d'Urbanisme, la participation à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du Parc Naturel Régional de Chartreuse ... nombreux sont les exemples illustrant que la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sont des axes politiques forts de la commune.

Il paraît par conséquent cohérent que la commune poursuive cet engagement en intégrant le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Isère ; qui pourra lui apporter soutien et conseil dans ses projets actuels et futurs de protection et de mise en valeur des espaces naturels de son territoire.

Le conseil d'administration du CEN étant composé en partie par des élus locaux ; il est proposé au conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour intégrer le conseil d'administration du CEN. Cette adhésion au CEN reviendrait à une dépense de 50 euros par an pour la commune.

Les représentants de la commune proposés sont :

Titulaire : Pierre-Antoine RIGOUT

Suppléante : Anne BORDET

DELIBERATION

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le classement du marais de la Frette en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 2003 ;
- le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune identifiant des espaces boisés classés ainsi que des zones naturelles d'intérêt écologique (ZNIEFF),

CONSIDERANT que le territoire de la commune du Touvet contient une variété importante d'habitats naturels (coteaux forestiers, plaine agricole, zones humides) contribuant à une biodiversité remarquable à préserver ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'adhésion de la commune au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère
- **DESIGNE** M. Pierre- Antoine RIGOUT titulaire et Mme Anne BORDET suppléante déléguée au Conservatoire d'espaces naturels Isère
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 28 mai 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 29 mai 2026

